

LETTRE DE DIFFUSION TIC n° 19, juillet 2007



L'été est arrivé, synonyme de saison bien remplie qui commence pour les uns et de vacances bien méritées qui arrivent pour les autres. Quoi qu'il en soit, votre lettre de diffusion sera bien là pour vous accompagner durant toute votre saison estivale.

Les animateurs CEMI,
Valérie MALZAC et Arnaud PRUNET



ACTUALITÉS

Orange renomme les mails de Wanadoo :

Les abonnés à Orange disposant d'une adresse e-mail en Wanadoo.fr peuvent maintenant depuis quelques jours en changer pour une adresse en orange.fr. Le petit plus est bien sûr qu'en cas de confusion de la part d'un correspondant qui écrirait à l'adresse en wanadoo.fr alors que celle-ci a été changée, le courrier sera reconduit vers la nouvelle adresse sans problème et aucun courrier ne sera perdu.

Petit bémol toutefois, rien ne garantit à un abonné qu'il pourra effectuer ce transfert s'il le désire. En effet, son adresse restera la même, seul le suffixe changera (Orange au lieu de Wanadoo). Or, ce changement exige bien entendu que l'adresse de destination ne soit pas déjà utilisée pour fonctionner.

Google proposera à la rentrée un logiciel en ligne pour créer des diaporamas :

Après le traitement de texte et le tableur en ligne, Google va rajouter prochainement une nouvelle brique à son offre de suite bureautique en ligne. La firme vient en effet d'acquérir Zenter, un éditeur spécialisé dans les présentations graphiques en ligne, à la manière de PowerPoint.

Un nouveau module va donc apparaître dans Google Docs afin de créer et partager en ligne des diaporamas.

Bien évidemment, cette application en ligne devrait être compatible avec les fichiers « .ppt » ou « .pps » (présentations PowerPoint) de Microsoft.



AGENDA

Les stages informatiques du Centre Multimédia et Internet (CEMI)

- Pas de stages informatiques prévus pour juillet/août. Merci de nous faire remonter vos souhaits dans ce domaine pour la rentrée.



L'ASTUCE DU MOIS

Interdire l'exécution d'un programme sous Windows XP :

Vous êtes plusieurs personnes à utiliser le même ordinateur sous Windows XP, chacun disposant de son propre compte utilisateur. Or vous ne souhaitez pas par exemple que votre enfant, qui dispose déjà d'un compte limité, puisse exécuter certains programmes installés sur votre ordinateur (devis/factures, comptabilité, Internet Explorer...).

Avant d'interdire l'exécution d'un programme pour un utilisateur, vous devez auparavant lui donner temporairement les droits d'administration. Ouvrez le « Panneau de configuration », double cliquez sur l'icône « Compte d'utilisateurs » puis sélectionnez le compte à modifier.

Cliquez sur le lien « Modifier le type de compte » puis sélectionnez l'option « Administrateur ». Cliquez enfin sur le bouton « Modifier le type de compte ».

Fermez ensuite votre session puis ouvrez celle de l'utilisateur pour lequel vous souhaitez définir des interdictions d'exécution.

Cliquez sur le bouton « Démarrer », sur « Exécuter », saisissez « regedit » puis validez par « Entrée ». Parcourez l'arborescence jusqu'à la clé `HKEY_CURRENT_USER\ Software\ Microsoft\ Windows\ CurrentVersion\ Politiques\ Explorer`. Déroulez alors le menu « Edition », « Nouveau », Valeur DWORD pour créer une nouvelle valeur DWORD. Nommez-la « DisallowRun ».

Double cliquez ensuite dessus puis saisissez 1 dans la zone de texte *Données de la valeur*. Validez par OK.

Choisissez ensuite le menu « Edition », « Nouveau », « Clé ». Nommez la nouvelle clé « DisallowRun ». Ouvrez ensuite la clé, le nouveau chemin devient : `HKEY_CURRENT_USER\ Software\ Microsoft\ Windows\ CurrentVersion\ Politiques\ Explorer\ DisallowRun`.

Cliquez sur le menu « Edition », « Nouveau », « Valeur Chaîne ». Nommez la nouvelle valeur 1. Double cliquez ensuite dessus puis saisissez le nom du fichier exécutable que l'utilisateur n'aura pas l'autorisation d'exécuter, `Explorer.exe` pour l'explorateur Windows par exemple. Validez enfin par OK.

Pour connaître le nom du fichier exécutable d'un programme, cliquez sur son raccourci dans le menu Démarrer avec le bouton droit de la souris puis choisissez la commande **Propriétés**. Dans la zone de texte *Cible*, identifiez le nom du fichier portant l'extension .EXE à droite du chemin complet.

Pour interdire l'utilisation d'autres programmes pour cet utilisateur, il suffit alors de créer une valeur chaîne pour chaque exécutable et dont vous incrémenterez le nom : 2, 3, 4, 5,

Fermez enfin l'éditeur du Registre puis revenez sous votre session. Vous pouvez alors repasser le compte de l'utilisateur en **mode limité**.

Désormais, l'utilisateur dont vous avez modifié le Registre ne pourra plus exécuter les programmes que vous avez définis. Lorsqu'il essaiera d'exécuter un tel programme, il recevra un message l'informant de la restriction.



LE LOGICIEL DU MOIS

Créer vos propres fichiers PDF :

Pour diffuser vos documents sur Internet, le format PDF est certainement le plus adapté. Or si le logiciel OpenOffice.org propose de sauvegarder vos documents en PDF en natif, cela n'est pas (encore) le cas des logiciels de la suite Office de Microsoft, tels que Word ou Excel.

En proposant une extension spécifique, Microsoft a ajouté le support du PDF à sa suite Office 2007 (nécessite une validation de Microsoft pour vérifier que vos logiciels sont authentiques). Mais qu'en est-il des versions précédentes : Office 2000, XP, 2003 ?

Pour corriger cela, une méthode consiste à utiliser un outil gratuit tel que PDFCreator qui utilise la fonction d'impression de Word ou d'Excel pour effectuer la conversion de vos documents au format PDF. Une possibilité utilisable en fait dans n'importe quel logiciel.

PDFCreator est installé sous la forme d'une imprimante. Pour convertir un document en PDF, il vous suffit donc simplement de l'imprimer avec cette imprimante spéciale.

http://www.01net.com/windows/Bureautique/editeur_de_texte/fiches/26668.html

Pour franciser le logiciel, vous pouvez télécharger un petit fichier à copier dans le dossier langages où a été installée l'application à l'adresse suivante :

<http://www.pdfforge.org/files/translations/0.9.3/french.ini>



LE SITE INTERNET DU MOIS

Une solution de visioconférence basique gratuite :

Il est parfois difficile et coûteux de pouvoir assister à toutes les réunions auxquelles on nous invite. Dans la plupart des cas, cela peut se résoudre par une discussion téléphonique, mais lorsque plusieurs personnes doivent être présentes, cela complique fortement les choses. La réponse pourra se trouver alors dans un site nommé Wengomeeting.

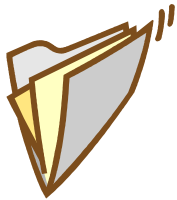
Ce site permet en effet, à vos amis, votre famille ou vos collègues de vous retrouver en vidéoconférence gratuitement, avec une interface agréable, au seul moyen d'une Webcam et d'une connexion internet.

La démarche est simple : contrairement à la plupart des autres sites, ici ce n'est pas la peine d'installer un logiciel ni de s'inscrire, il suffit d'entrer l'adresse e-mail des autres participants à la vidéoconférence ainsi que la date et l'heure du rendez-vous. Le site se charge alors de leur envoyer un mail pour les prévenir, mail que vous pouvez « personnaliser » en entrant le sujet de la vidéoconférence et en mettant un commentaire. De plus votre vidéoconférence sera protégée par un mot de passe, aucune intrusion non désirée dans votre conversation ne sera donc possible.

La qualité des images dépendra bien évidemment des types de connexion des différents participants et du trafic sur le réseau à cet instant.

Cette solution ne se veut en aucun cas remplacer des solutions de visioconférences professionnelles beaucoup plus coûteuses.

<http://www.wengomeeting.com>



LE DOSSIER DU MOIS :

Effectuer des sauvegardes en ligne :

En informatique comme partout ailleurs, mieux vaut prévenir que guérir. Copiées à de multiples endroits, les données sont moins à la merci de sinistres ou d'accidents. Cette règle devrait être appliquée par tous en sauvegardant à minima ses documents sur des supports physiques variés : CD, DVD, clef USB...

Cependant, un problème se pose concernant la fiabilité des supports dans le temps. Vous avez peut-être déjà pu constater que certains CD-R bon marchés gravés il y a quelques années sont aujourd'hui très difficilement exploitables (erreurs de lecture fréquents) voir carrément illisibles.

De plus, certains éditeurs de logiciels de gestion se sont aussi aperçus qu'au moment de la sauvegarde, les utilisateurs ne réalisaient pas toujours correctement cette opération.

Pour éviter ce type d'erreur, Internet représente une alternative intéressante pérenne à la sauvegarde sur support physique. Cette solution présente aussi l'avantage de pouvoir accéder, depuis un simple ordinateur connecté au Web, à l'ensemble de ses données stockées en ligne et de permettre éventuellement un partage de documents avec d'autres personnes.

1/ Espace de stockage d'un fournisseur d'accès à Internet (FAI) :

La solution la plus simple et la moins chère consiste à profiter de l'espace de stockage que votre fournisseur d'accès vous a alloué pour que vous puissiez publier votre propre site internet. Accessible à l'aide d'un client FTP (du type [FileZilla](#) par exemple), cet espace peut ainsi être détourné pour stocker des fichiers qui ne seront pas nécessairement visibles à travers un navigateur Web. De 100 Mo à 10 Go suivant les FAI, vous bénéficiez ainsi d'une latitude confortable pour sauvegarder vos documents.

2/ Espace de stockage d'un prestataire extérieur :

Si vous ne disposez pas d'un service d'hébergement ou si l'utilisation d'un client FTP vous rebute, vous pouvez vous tourner vers un spécialiste du stockage de fichiers.

Parmi ces prestataires, certains sont (pour le moment) gratuits. C'est le cas du service de mail de Google : Gmail. Au-delà du courrier électronique, il vous offre le moyen de déposer des fichiers personnels sur les plus de 2 Go d'espace qu'il propose grâce à l'extension Gmail Drive téléchargeable à l'adresse <http://www.viksoe.dk/code/gmail.htm>.

D'autres sociétés se positionnent sur le même créneau : www.foreversafe.com (10 Go), www.streamload.com (25 Go). Même Microsoft propose sa solution avec Virtual Live Folders (ex Windows Live Drive) avec 2 Go.

D'autres proposent leurs services moyennant finances : www.oodrive.com, www.rapidobackup.com/fr, www.backupavenue.com, <http://www.neobe.com/> (dédié TPE) ou www.steekup.com/fr.

Comptez en moyenne une dizaine d'euros par mois pour un gigaoctet de données.

Pour être complètement en sécurité, en souscrivant un service payant de sauvegarde, il faut préciser par contrat les points suivants :

- procédure de sauvegarde
- la confidentialité des données

- l'intégrité des données
- les modalités de restitution des données en cas de problème
- montant des préjudices couverts par l'assurance du prestataire en cas de non restitution des données.

Le niveau d'engagement du prestataire concernant la fourniture de ces garanties constitue un élément primordial de différenciation entre les différentes offres.



LA DEFINITION DU MOIS :

FTP : (*File Transfer Protocol*) ensemble de règles de structuration des informations et de traitements associés par lequel on peut envoyer ou recevoir des fichiers entre ordinateurs reliés par Internet.